

Commune de : Lecy
Canton de : Thouilly l'Esques
Département : Aisne

ÉTAT FRANÇAIS.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

NUMÉRO DU REGISTRE DE CULTURE : 8

À remplir avant le 20 Mai.

BULLETIN DE DÉCLARATION AGRICOLE.

Établi par M^(e) Blanchard Aimard Exploitant au lieu dit : Lecy

QUEL EST LE NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE CHEF D'EXPLOITATION ?

Nombre : 2

QUELLE EST LA SURFACE TOTALE DE VOTRE EXPLOITATION ?

5 hectares 30 ares.

QUELLE EST LA SURFACE DES TERRES LABOURABLES DE VOTRE EXPLOITATION ?

3 hectares 10 ares.

REmplir les colonnes ci-dessous, en indiquant, le total des surfaces que vous avez ensemencées ou que vous ensemencerez pour chaque culture ?

	SURFACE TOTALE.	
	HECTARES.	ARES.
CÉRÉALES :		
BLÉ d'automne (semé avant le 1 ^{er} février)	<u>1</u>	<u>15</u>
BLÉ de printemps		
SEIGLE		
MÉTEIL		
AVOINE d'hiver		
— de printemps	<u>1</u>	<u>20</u>
ORGE d'hiver		
— de printemps	<u>0</u>	<u>10</u>
MAÏS-GRAIN		
SARRASIN		
MÉLANGE DE CÉRÉALES (Avoine et orge ou tout autre mélange)		
POMMES DE TERRE		
TOPINAMBOURS		
GRAINES DE SEMENCE :		

Superficie totale consacrée à la production de graines de semences potagères, de fleurs, graines semi-fourragères, de betteraves fourragères et légumes secs de semence de variétés marchandes

1 Hectare vaut..... 10.000M²
1 Are vaut..... 100M²
1 Centiare vaut..... 1M²

Fourney S. V. P.

LÉGUMES ET ÁRBRES FRUITIERS.

I LÉGUMES :

Les renseignements concernant les légumes secs ont été demandés au recto du présent bulletin.

Les légumes sont cultivés :

- 1^e Dans le Jardin potager qui produit les légumes destinés principalement à la consommation familiale.
- 2^e En cultures spécialisées c'est-à-dire sur des terres exclusivement réservées à la production des légumes destinés à la vente et qui, en général, donnent deux ou plusieurs récoltes successives dans la même année.
- 3^e En plein champ c'est-à-dire que ces cultures entrent dans l'ensemble des terres labourables avec les autres cultures mentionnées au recto du présent bulletin.

1^e Jardin potager : Quelle est la surface du jardin potager ?

2^e Cultures spécialisées de légumes : Quelle est la surface cultivée ?

3^e Légumes en plein champ : Quelles sont les surfaces actuellement ensemencées en légumes ou que vous comptez ensemencer au cours de la campagne ?

HECTARES.	ARES.	Centiares.
<u>9</u>		
<u>1</u>		

HECTARES.	ARES.
Haricots à écosser ou demi-secs	
Haricots verts	
Pois en vert	
Carottes potagères	
Navets potagers	
Choux	
Choux-fleurs	
Choux de Bruxelles	
Choux à choucroute	
Artichauts	
Aubergines	
Asperges	

TOTAL à reporter.....

HECTARES.	ARES.
Report	
Tomates	
Oignons	
Ail	
Salades diverses	
Épinards	
Citrouilles et potirons	
Fraisiers	
Divers	

TOTAL GÉNÉRAL

Cressonnieres

NOMBRE.
Pommiers et Poiriers à cidre
Pommiers. (Pommes à couteau)
Poiriers. (Poiriers à couteau)
Pêchers
Cerisiers

NOMBRE.
Abricotiers
Pruniers
Pruniers à prunaux
Noyers
Oliviers

II ARBRES FRUITIERS : Nombre d'arbres fruitiers en rapport.

Pommiers et Poiriers à cidre

4

Pommiers. (Pommes à couteau)

1

Poiriers. (Poiriers à couteau)

1

Pêchers

1

Cerisiers

CONTRÔLE ET SANCTIONS.

Les déclarations seront contrôlées.

Tout chef d'exploitation qui ne remplira pas son bulletin dans les délais prescrits ou qui aura fait des déclarations manifestement inexactes sera passible de sanctions administratives et pénales.

1^e Sanctions administratives : Exclusion des distributions de produits indispensables à l'agriculture ; Réquisition par priorité des animaux par le Ravitaillement Général.

2^e Sanctions pénales : Amendes de 200 à 10.000 francs.

Visa et observations du Président de la Commission de Statistique.

Le 16. f. 62

Le 16. f. 62